

**COMMUNE de STOTZHEIM**  
 Arrondissement de SÉLESTAT-ERSTEIN  
 Canton de BARR

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 1<sup>er</sup> août 2016**  
 à 20 h 00

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

Les Adjoint(e)s : André METZ et Michèle FETZER.

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER.

Absents excusés : Dominique LEHMANN, Céline MASTRONARDI, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

Procurations : Dominique LEHMANN à Joanne ALBRECHT  
 Céline MASTRONARDI à Michèle FETZER  
 Philippe SCHMITT à André METZ  
 Benoît SPITZ à Jean-Marie KOENIG

**COMMUNICATIONS**

M. le Maire fait part au Conseil des réunions et événements qui ont eu lieu depuis le dernier Conseil municipal.

N° 1

**ACHAT DE MOBILIER ET ÉLECTROMÉNAGER POUR LA CANTINE /  
 GARDERIE**

- Vu la délibération du 11 juillet 2016 par laquelle le Conseil charge le Maire et les Adjointes d'effectuer les achats nécessaires à l'aménagement de la cantine / garderie et d'effectuer ces achats au meilleur qualité / prix,
- Vu le récapitulatif des achats effectués,
- Considérant qu'il reste encore 2 poubelles à acheter,
- Entendu M. le Maire qui informe les membres du Conseil que des travaux complémentaires et des travaux sur mesure sont à prévoir aux niveaux électricité, menuiserie et sanitaire ; ces travaux ne sont pas encore chiffrés à ce jour, mais devront être réalisés rapidement avant l'ouverture de la cantine / garderie.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- VALIDE comme suit les achats effectués pour l'aménagement de la cantine / garderie :

Matériel	Fournisseur	Montant HT
Divers mobilier	MANUTAN COLLECTIVITÉS – 54520 LAXOU	1 794,13 €
Meuble à dessins	MANUTAN COLLECTIVITÉS– 54520 LAXOU	409,41 €
Lave-vaisselle à capot	BACCHUS ÉQUIPEMENTS – 69390 VOURLES	2 280,00 €
Frigo, four et horloge	BUT – 67600 SÉLESTAT	669,17 €
Coffre à clés et mitigeur évier	BRICO MARCHÉ – 67600 SÉLESTAT	41,50 €
Divers vaisselle	CENTRE E. LECLERC – 67600 SÉLESTAT	436,15 €
Planche à découper	SUPER U – 67140 GERTWILLER	5,41 €
<b>Total HT de l'aménagement</b>		<b>5 635,77 €</b>

- DONNE UN ACCORD DE PRINCIPE pour les travaux sur mesure et les travaux complémentaires aux niveaux de l'électricité, la menuiserie et le sanitaire qui sont à prévoir,
- ATTRIBUE les travaux complémentaires d'électricité à l'entreprise BURGER, 67140 ANDLAU, les travaux complémentaires de menuiserie à l'entreprise GOETTELMANN, 67730 CHÂTENOIS et les travaux complémentaires de sanitaire à l'entreprise WACH, 67140 STOTZHEIM,
- CHARGE le Maire de contacter les entreprises et d'assurer le suivi des travaux,
- CHARGE le Maire ou les Adjoints d'acheter les poubelles manquantes,
- AUTORISE le Maire à signer les devis à venir pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 2

### **DÉMÉNAGEMENT DE LA MAIRIE**

- Vu la délibération du 11 juillet 2016, en point divers, au cours de laquelle Mme Céline MASTRONARDI, adjointe au maire, informe le Conseil des demandes de devis pour le déménagement de la mairie fin août, suite à la décision prise en réunion maire/adjoints,
- Vu les devis recueillis,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE de retenir l'offre de la société SEEGMULLER GROUPE, sise 67450 LAMPERTHEIM, offre n° 304/424/1, pour un montant HT de 4 840,00 €. Le déménagement aura lieu les 23 et 24 août 2016 au 34 route Romaine et le retour au 39 route Romaine après travaux de la mairie au 1<sup>er</sup> semestre 2017,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 3

### **ASSURANCE DOMMAGE-OUVRAGE TRAVAUX MAIRIE**

- Considérant que l'assurance dommage-ouvrage est obligatoire pour les travaux de restructuration de la mairie de Stotzheim,
- Vu les devis recueillis,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE de souscrire l'assurance dommage-ouvrage auprès de Groupama Grand Est, 21000 DIJON, devis n° 1-BRK0KLJ du 1er août 2016, pour un total TTC de 4 364,30 € pour les garanties obligatoires, 981,00 € TTC pour les garanties facultatives,
- AUTORISE le Maire à signer les documents nécessaires à la passation du contrat d'assurance dommage-ouvrage pour la restructuration de la mairie de Stotzheim.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 4

### **TRAVAUX EN FORÊT : CONSULTATION ENTREPRISE**

- Vu le devis établi par l'ONF pour les travaux en forêt prévus cette année : réouverture et correction des cloisonnements, dégagement, nettoyage, dépressage en futaie irrégulière, désignation et détournage, élagage, taille de formation dans les parcelles 22i et 29i (travaux qui seront réalisés par l'entreprise BURRUS),
- Entendu M. André METZ, adjoint au Maire, qui informe que les travaux de cloisonnements seront effectués en régie communale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'effectuer les travaux en forêt prévus cette année : dégagement, nettoyage, dépressage en futaie irrégulière, désignation et détournement, élagage, taille de formation dans les parcelles 22i et 29i et création de cloisonnement dans la parcelle 22i (travaux qui seront réalisés par l'entreprise BURRUS),
- DIT que les travaux de réouverture et correction cloisonnements dans la parcelle 29i seront effectués en régie communale,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour ces travaux.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 5**

**PACTE SPÉCIFIQUE POUR LA RURALITÉ**

- Vu la délibération du 9 mai 2016 par laquelle le Conseil municipal décide de réaliser les travaux de traitement de la charpente et de zinguerie pour la protection des pierres de taille et décide d'attribuer les travaux de traitement de charpente à l'entreprise TSCHOEPPÉ, sise 67000 STRASBOURG, pour un montant HT de 10 668,00 €,
- Vu la délibération du 11 juillet 2016 par laquelle le Conseil municipal attribue les travaux de zinguerie pour la protection des pierres de taille à l'entreprise BECK COUVERTURE SA, sise 67300 SCHILTIGHEIM, pour un montant HT de 9 530,54 €,
- Vu les travaux de relevage d'orgue à effectuer, l'orgue étant la propriété de la Commune,
- Considérant qu'une consultation est en cours pour ces travaux,
- Entendu M. le Maire qui informe le Conseil du « Pacte spécifique pour la ruralité de la Région Alsace », subvention plafonnée à 20 000 € dont pourrait bénéficier la commune pour les travaux de l'église, à hauteur de 20 % du montant HT des travaux,
- Considérant que les travaux de l'église : traitement de charpente, travaux de zinguerie pour la protection des pierres de taille et relevage de l'orgue, peuvent bénéficier de cette subvention,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE de réaliser les travaux de relevage d'orgue,
- CHARGE le Maire de solliciter les devis pour ces travaux,
- SOLLICITE pour les travaux de l'église (traitement de charpente, travaux de zinguerie pour la protection des pierres de taille et relevage de l'orgue) l'attribution de la subvention de la Région dans le cadre du « Pacte spécifique pour la ruralité », au taux de 20 % du montant HT des travaux,
- CHARGE le Maire de solliciter la subvention auprès de la Région pour ces travaux,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises,

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 6**

**DIVERS ET COMMUNICATION**

- M. le Maire présente aux membres du Conseil le plan réalisé par la Communauté des Communes Barr-Bernstein et la société ECODEVE pour les banquettes végétalisées à réaliser sur le Muhlbach, suite à la décision prise lors du Conseil municipal du 11 juillet 2016. Après en avoir pris connaissance, le Conseil donne son accord.
- Mme Michèle Fetzer, adjointe au maire, soulève le problème d'odeur d'égout au niveau du pont de l'ancien restaurant à l'Arbre Vert, situé au Bas-Village et à l'angle de la rue du Moulin et de la rue de Benfeld. M. le Maire contactera le SDEA à ce sujet.
- M. Didier METZ, membre du Conseil, rappelle qu'il faudra prévoir la réparation du mur de la rivière au niveau du pont de l'intersection Quartier Central et rue des Prunes, ainsi que le pont de la mairie, route Romaine, près du lavoir suspendu. Ces travaux devront être effectués en régie communale avant le démarrage de la seconde phase des travaux de la rivière.

- M. le Maire informe le Conseil de la réunion avec la Communauté des Communes Barr-Bernstein, concernant le PLU-I, qui aura lieu le mardi 16 août à 18 h 00 à Barr.
- Le prochain Conseil municipal aura lieu le lundi 5 septembre 2016.

**La séance est levée à 22 h 00**

***Délibération certifiée exécutoire compte  
tenu de sa réception en Sous-Préfecture  
le 25 août 2016  
Extrait certifié conforme,  
Le Maire.***

PDF Pro Evaluation